

# POLITIQUE DE REMBOURSEMENT EN LIEN AVEC LA – COVID-19

## Mise en contexte

La saison hivernale de soccer (du 1 octobre 2020 au 6 mars 2021) n'a pas encore débuté en raison des mesures sanitaires en vigueur pour contenir le plus possible la propagation du virus causant la COVID-19. <sup>1</sup>

<https://www.soccerlevis-est.ca/covid-19>

## Les deux scénarios possibles

Selon l'évolution de la situation et des directives gouvernementales qui en découleront, nous nous retrouverons devant l'un des deux scénarios suivants :

- **Premier scénario : la saison sera complète ou écourtée**

Vous aurez droit à un remboursement équivalent au prorata de la saison qui a été coupée.

(Exemple : si la durée de la saison est de 10 parties plutôt que 20, vous aurez droit au remboursement de 50 % des frais d'inscription payés).

- **Deuxième scénario : la saison est complètement annulée**

Dans le cas du deuxième scénario, vous aurez droit au remboursement complet des frais d'inscription payés.

*Vu la situation exceptionnelle (Covid-19) nous tenterons d'effectuer les remboursements dans les meilleurs délais possible. Merci de votre compréhension*

<sup>1</sup> Cette politique est strictement en lien avec la COVID-19. Pour toutes autres raisons veuillez-vous référer à la politique de remboursement du club sur le site internet.



### Les modalités de remboursement

- Aucun frais d'annulation contrairement à l'habitude (cause COVID-19)
- Aidez le club à assumer des frais administratifs pour la gestion des inscriptions

- J'accepte de déduire 10% de frais administratifs sur le remboursement de mon inscription
- Je refuse de déduire le 10% de frais administratif sur le remboursement de mon inscription

*Nous privilégions l'émission d'une « note de crédit » plutôt que de vous verser directement le montant dû. Cette « note de crédit », égale au montant que nous vous devons, vous servira à défrayer les frais d'inscription d'un membre de votre famille à une prochaine saison de soccer (elle peut donc s'appliquer à un autre jeune de votre famille que celui qui était inscrit à la saison d'hiver).*

### Les démarches pour obtenir le remboursement

Envoyer les documents à l'adresse suivante : [francois.ouellet@soccerlevis-est.ca](mailto:francois.ouellet@soccerlevis-est.ca)

**Vous n'avez pas pour le moment à communiquer avec nous pour obtenir le remboursement. C'est plutôt nous, lorsque les autorités gouvernementales auront pris une décision définitive sur le sort de la saison d'hiver, qui communiquerons avec vous.**

Nous vous ferons parvenir :

- Formulaire remboursement avec le montant que nous vous devons
- Formulaire note de crédit avec le montant

Vous nous retournerez alors ce formulaire signé par vous pour que nous puissions procéder au remboursement.

Nous nous excusons des inconvénients causés par cette situation hors de notre contrôle. Soyez assurés que nous nous tenons prêts entretemps à reprendre rapidement nos activités pour offrir à vos jeunes un environnement agréable et stimulant pour jouer au soccer.